Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 19 (1931)

Heft: 360

Artikel: Vacances...

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-260331

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

e Mouvement Fémin

DIRECTION ET RÉDACTION

M¹¹ Emilie GOURD, Crêts de l ADMINISTRATION

Mne Marie MICOL, 14, rue Micheli-du-Crest Compte de Chèques postaux I. 943 Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ORGANE OFFICIEL

des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

La ligne ou son espace :

SUISSE..... Fr. 5.— ÉTRANGER. » 8.—

40 centimes

Le numéro . » 0.25- Réductions p. annonces répétées
Les abonements partent du 1 « janvier. A partir de juillet, il est
délivré des abonements de 6 mois (3 fr.) valables pour le semestre de

« Dites-moi, je vous prie, comment on peut discuter si la femme est l'équivalente de l'homme? Comme si la mère n'était pas l'équivalente du père, la mère qui a donné la vie à l'enfant? Quand un homme aime en vérité, comment pourrait-il aimer un être plus bas que lui? Moi, je ne vois pas la différence entre les facultés des hommes et celles des femmes.»

Président T. MASARYK.

Nationalité de la femme mariée

La Commission consultative sur la nationalité créée par une résolution du Conseil de la S.d.N. s'est réunie à Genève, du 2 au 6 Inté créee par une resolution du Conseil de Ja. S. d. N. s'est réunie à Genève, du 2'au 6 juillet dernier, pour préparer le rapport que, conformément à cette même résolution du Conseil, le Secrétaire général transmettra à l'Assemblée plénière de septembre prochain, en annexe à son propre rapport. C'est la première fois que le Conseil de la S. d. N. a décidé officiellement de consulter les femmes organisées sur une question qui les touche directement; et si nous sommes fières en tant qu'organisations que nos représentantes, Mme Avril-de-Sainte-Croix et Mile Gourd, soient membres de la Commission contre la traîte des femmes et pour la protection de l'enfance, nous relevons d'autre part que cette Commission sur la nationalité, ainsi constituée, peut aussi créer un précédent intéressant.

M. Buero, directeur de la Section juridique de la S.d. N., nous souhaita la bienvenue dans la pièce ouverte sur le lac, mise à notre disposition par le Secrétariat; et Mme Maria Vérone, la plus ancienne des femmes avocates, lui répondit brillamment, en assimilant notre Commission à ces Comités d'experts, occa-

Vérone, la plus ancienne des femmes avocates, lui répondit brillamment, en assimilant notre Commission à ces Comités d'experts, occasionnellement réunis par la S. d. N. Ensuite, et à l'unanimité, notre Commission désigna Mme Vérone comme présidente, et Miss E. Evans (Grande-Bretagne) comme secrétaire. Ce journal a déjà donné la liste des seize déléguées des duit organisations internationales féminines membres de la Commission, auxquelles s'adjoignirent un certain nombre de suppléantes.

Le rapport finalement adopté par la Com-mission débute par l'exposé suivant:

Réalisant les conséquences étendues intéressant les femmes — aussi bien vers une plus grande indépendance que vers un plus grand assujettissement — que peut avoir le projet de codification de droit international de la S.d.N., et qui peut conduire à l'établissement d'un Code universel, cette Commission présente l'exposé suivant au sujet de la Convention sur la nationalité élaborée par la Conférence de Codification de La Haye en 1930, et qui doit former la première section du Code projeté:

Cette Commission déclare qu'elle est oppo-sée à la Convention de La Haye sur la natio-nalité, en tant qu'elle crée des différences entre hommes et femmes au point de vue de la na-tionalité.

2. Cette Commission désire appuyer la propo-sition déposée devant la Conférence de Codifica-tion de La Haye par la délégation du Chili, au sujet d'une entente mondiale sur la nationalité, proposition formulée en ces termes:

"Les Etats contractants sont d'accord que lors de la mise en application de cette Con-vention, il n'y aura aucune distinction basée sur le sexe dans leur législation et son ap-plication relatives à la nationalité.

Assemblée de la Société des Nations de pren-les mesures nécessaires pour:

1. considérer à nouveau la Convention de la Haye sur la nationalité;

2. pour soumettre à la ratification des gou-vernements une nouvelle Convention basée sur le principe de l'égalité entre hommes et femmes en ce qui concerne la nationalité.

Citant ensuite les articles 8, 9, 10 et 11 de la Convention de La Haye sur la nationa-lité relatifs aux femmes, le rapport continue

« Ces articles, qui ont surtout pour but de prévenir l'apatridat et la double nationalité, cons-titueraient, s'ils étaient ratifiés, la reconnaissance dans une Convention internationale de l'antique idée de la subordination de la femme en matière de nationalité. En outre, et il faut le relever, ces articles sont en contradiction avec le point de vue exprimé par la Recommandation VI, con-cernant la nationalité des femmes, recommanda-tion également adoptée par la Conférence de La Haye. » ¹

¹Cette Recommandation, on s'en souvient, engage les Etats à examiner s'il ne leur serait pas possible d'établir dans leur législation nationale le principe de l'égalité des sexes en matière de nationalité, en prenant en considération les in-

Notre rapport déclare ensuite que « l'in-clusion dans la Convention de la Haye d'ar-Notre rapport declare ensuite que «Tinclusion dans la Convention de la Haye d'articles donnant à la femme une position inférieure est une affaire de toute gravité,
l'influence psychologique d'une telle Convention sur la situation légale de la femme à
travers le monde s'ajoutant ainsi aux nombreuses difficultés pratiques qu'impose à la
femme la reconnaissance d'un système, qui
peut la priver, soit de ses droits politiques,
soit de la protection de son gouvernement,
aussi bien chez elle qu'en pays étranger, et
faire d'elle une étrangère dans son pays natal; qui peut aussi, dans bien des cas, la priver des avantages d'une assurance et d'une
assistance officielles, et lui rendre impossible
de remplir une fonction publique, d'exercer
une profession, d'obtenir un emploi rémunéré,
et d'entrer en possession d'un héritage ». Démontrant ensuite que la première codification
du droit devrait ètre inspirée du plus haut
idéal, et devrait soutenir sans équivoque le
principe d'égalité entre hommes et femmes,
notre fapport déclare que cette codification
te nourra recevoir l'annui des femmes si elle principe d'égalité entre hommes et femmes, notre rapport déclare que cette codification ne pourra recevoir l'appui des femmes si elle cristallise cette idée d'infériorisation de la femme; et qu'un appui, en matière de codification des lois sur la nationalité tout spécialement, ne lui viendra pas non plus, sous sa forme actuelle, des pays formant une bonne partie du monde, et où existe déjà dans une large mesure l'égalité entre hommes et femmes quant à leurs droits à leur propre nationalité.

La Convention de La Haye ne pourra en-

La Convention de La Haye ne pourra en-trer en vigueur que lorsque dix Etals l'auront signée. Or, jusqu'à présent, seuls la Norvège et Monaco y ont apposé leur signature. Les Etats-Unis d'Amérique ont donné comme une de leurs raisons d'opposition à cette Conven-tion le fait qu'elle infériorise les femmes. Le rapport marque ensuite l'évolution de la situation de la femme relativement à sa natiosituation de la femme relativement à sa natio-nalité, évolution exposée au long dans une re-marquable annexe au rapport, qui groupe en différentes catégories les Etats qui ont donné à la femme l'égalité complète, l'égalité par-tielle, ou simplement une forme ou une autre d'amélioration à sa situation. La Commission vota un vœu enthousiaste de remerciements à Miss Paul pour cet admirable travail docua Miss raui pour cet admirante trans docu-mentaire. Le rapport mentionne également tous les efforts accomplis par les femmes elles-mêmes depuis 1905 pour modifier leur législation nationale sur ce point, et qui ont été dans bien des cas couronnés de succès.

(La suite en 3me page.)

Vacances...

Comme chaque année, le Mouvement in-terrompra sa parution pendant le mois d'août, ceci afin de permettre à la Rédaction comme aux collaborateurs réguliers de goûter, eux aussi, à ce repos de vacances, si nécessaire à la santé physique et morale de tous les tra-vailleurs. Notre prochain numérs parailleurs.

la sante physique et morate de tous tes tra-vailleurs. Notre prochaîn numéro parattra donc le 5 septembre. Seule, notre Administration (14, rue Mi-cheli-du-Crest, Genève) continuera à fonc-tionner durant ce mois, et enregistrera avec joie tous les abonnements nouveaux que l'on vou-les hier bies descent de mora ut'elle se dra bien lui adresser, de même qu'elle ré-pondra à toutes les demandes de vente au nupondra d'idenvoi de numéros spécimens, ou encore de numéros gratuits à distribuer. Prière de formuler toutes ces demandes par

térêts des enfants, et spécialement de décider qu'en principe la nationalité de la femme mariée ne doit pas être modifiée sans son consentement, ni par le simple fait de son mariage, ni par aucun changement dans la mationalité de son mari. Si nous ne faisons erreur, c'est spécialement à l'initiative de la délégation belge à la Conférence de La Haye, et de Mie Marcelle Renson, avocate qu'on la doit (Réd.)

Les élections hongroises et les femmes

Les récentes élections hongroises ont fait entrer deux femmes à la Chambre des députés de ce pays: la baronne Orosdy, monarchise, et M^{me} Kethly, socialiste, qui y siégeait déjà.

Lire en 2me page:

Un Bureau féministe à Genève pendant l'As-semblée de la S. d. N. Carrières féminines: les carrières juridiques.

En 3me et 4me pages:

Pour le désarmement. Kuo Min: La nouvelle loi chinoise sur le statut familial. ramutat.
2 Conférence internationale pour l'Enfance africaine.

africaine. Correspondance, Congrès, Nouvelles des So-ciétés, Carnet des réunions de l'été.

En feuilleton:

R. W.: « Debrit's Party. » Croquis. — Notre Bibliothèque.

Les Etats-Généraux du féminisme français

Nous sommes bien en retard pour parler à nos lecteurs de ces grandes assises annuelles du féminisme français, tenues cette fois-ci dans le cadre attrayant de l'Exposition coloniale, les 30 et 31 mai dernier, et qui, tout naturellement, ont été consacrées à cette double question, dont le choix s'imposait: La femme aux colonies: l'Européenne.

Notre excellent confrère, La Française ayant Notre excellent contrère, La Française ayant publié, dans ses numéros parus en juin et juillet, soit des résumés, soit le texte in extenso de plusieurs des rapports présentés, nous y renvoyons ceux de nos lecteurs qui voudraient en savoir davantage que ce que la place dont nous disposons nous permet de dire aujourd'hui. Signalons tout spécialement le rapport de Mile Karnelfés, bibliothécaire à Propu-Paris, sur la signalons four particular de la place de la p pelés, bibliothécaire à Pnom-Peny, sur la situa-tion de la femme française en Indo-Chine; et ceux de la Sœur André des Sœurs-Blanches et de M^{lle} Rachel Dogimont sur l'action des femmes missionnaires aux colonies, et notamment en Afrique du Nord et au Congo, qui émurent aux larmes l'assistance par le souffle de foi et d'alarmes l'assistance par le soutile de toi et d'apostolat qui les inspirait. On entendit encore
Mmes Letellier, présidente de la Croix-Rouge à
Saint-Louis, sur le Sénégal; H. Célarié collaboratrice de la Revue des Deux-Mondes, sur le
Maroc; Chivas-Baron, écrivain, dont le rapport
riche en faits peu connus souleva le plus vif intérêt; Alquier, directrice des fouilles de Constantions. Marien abland que la citation de teret; Alquier, directrice des fouilles de Constan-tine; Marius-Leblond, sur la situation de la femme indigène en Afrique Equatoriale et à Ma-dagascar; Maspero, sur l'Indochine; G. Hardy femme du directeur de l'Ecole Coloniale de Pa-ris; des femmes médecins d'Algérie, de Tuni-sie, du Marco, etc. La présence à Paris du Bu-reau du Conseil International des Femmes permit en outre à Lady Aberdeen et à ses collè-gues de participer à ces journées, auxquelles assista également Mrs. Corbett Ashby, de passage

à Paris en revenant de Yougoslavie.
Une série de vœux furent votés en conclusion des différents rapports. Mentionnons surtout ceux qui ont trait au développement des œuvres sociales dans les colonies, à la formation d'infir-mières spécialement préparées pour le travail qui les attend là-bas, à la lutte contre l'alcoolisme au cinéma, aux enfants assistés; puis, en ce qui concerne la situation de la femme indigène, à l'amélioration des conditions de vie de la femme kabyle, aux écoles féminines indigènes, à la situa-tion des enfants métis dans certaines colonies, etc. Enfin, Mme Avril-de Sainte-Croix, qui présida ce Congrès après l'avoir organisé, fit voter un vœu, adopté par acclamations, et réclamant le suffrage féminin (lui toujours, lui partout!...) pour toutes les femmes françaises.

Une des conséquences immédiates de ces réu-nions semble devoir être la création par le Con-seil National des Femmes françaises d'une Com-



Mme Henriette CELARIÉ L'une des oratrices des Etats-Généraux du Féminisme français

mission coloniale destinée à travailler en collaboration avec toutes les organisations qui s'occu-pent du sort de la femme aux colonies. Nous ne saurions trop nous féliciter de cette décision, car ce que nous avons pu apprendre sur la situa-tion des femmes dans certaines contrées de l'Afri-que, en Kabylie notamment, nous a prouvé l'urgente nécessité pour les femmes européennes des pays colonisateurs de prendre l'initiative d'une énergique campagne en faveur de malheureuses créatures, trop souvent encore traitées comme de véritables esclaves. M. F.

IN MEMORIAM

Mme Henry Lotz (1859-1931)

Encore une figure bien connue dans les milieux féministes et féminins genevois qui disparaît. M^{me} Lotz, qu'une grippe vient d'enlever en peu de jours, était en effet un membre zélé de l'Union des Femmes, de l'Association pour le Suffrage, de la Ligue des Femmes suisses contre l'alcoc lisme, des Commissions féminines des Coopératrices, du Comité du Foyer de l'Ecole sociale, d'autres Sociétés encore, dont elle suivait assi-dûment toutes les séances, avec une régularité et une conviction qu'aucune fatigue ne pouvait ralentir. Mais sa principale activité était à la ralentir. Mais sa principale activité était à la Société d'Utilité publique des Femmes suisses, dont elle présidait encore au moment de sa mort, et depuis bien des années, la Section genevoise, s'intéressant vivement à tout le travail d'ordre pratique et philanthropique de ce groupement. Qu'il s'agit de collecter des vêtements usagés, de faire une campagne de propagande pour les autocuiseurs, de s'occuper des sommelières d'une cantine de fête, de remettre des diplômes aux anciennes domestiques, elle était toujours prête à payer de sa personne, de même qu'elle tenait à représenter toujours sa Société aux réunions collectives des organisations genevoises féminines ou mixtes: Cartel tions genevoises féminines ou mixtes: Cartel d'Hygiène sociale et morale, Commission d'études pour une Maison de la Femme, Commission des Assurances de l'Union des Femmes, Commission du taylorisme ménager, Commission pour l'apprentissage ménager, Commission de l'Exposition genevoise du Travail féminin, Groupement des œuvres d'assistance... combien n'en oublions-nous pas. Sachant bien l'allemand, puisqu'elle avait ha-bité Zurich avant son veuvage, elle représentait aussi presque toujours elle-même sa Société aux grandes réunions féminines nationales, à l'As-semblée de l'Alliance des Sociétés féminines, à celle de la Société d'Utilité publique, ne reculant pour cela devant aucun voyage à travers le pays. Enfin, c'était encore à titre de présidente de cette même Société qu'elle avait siégé pendant

